

Date de convocation : 21 mars 2024



**MAIRIE DE BOISSERON  
HERAULT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 13

Etaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Danielle, Mme MAYEN Claudine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procuration :

Mme NADAL Karine (Corinne PEYRARD), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH).

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget M57**

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'exercice du budget 2023,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur municipal de SGC EST HERAULT.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune :

Compte de gestion du budget principal

**Section d'investissement : Déficit de 389 955,60€**

- Dépenses réalisées 2023 : 719 771,89 €
- Recettes réalisées 2023 : 329 816,29 €

Résultat 2022 antérieur reporté : 323 225,46 €

Résultat de clôture section d'investissement 2023 : déficit de 66 730,14€

**Section de fonctionnement : Excédent de 217 647,47 €**

- Dépenses : 2 005 336,58 €
- Recettes : 2 222 984,05 €

Résultat de clôture section de fonctionnement 2023 : + 217 647,47€

Ce document financier qui n'appelle aucune observation ni réserve, présente un excédent global de (fonctionnement et investissement) clôture identique à celui du compte administratif de la commune de Boisseron, à savoir :

**150 917,33 €**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :**

- APPROUVER les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget d'assainissement, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- DIRE que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes  
Pour extrait conforme

**Le Maire, Loïc FATACCIOLI**



**Secrétaire de séance, Corinne Peyrard**

